



Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF

Notre approche de la gestion des risques et de la résilience climatiques

Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets

Le présent rapport est fourni uniquement à des fins informatives. Il ne vise pas à promouvoir, directement ou indirectement, des activités ou des intérêts commerciaux.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent rapport constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Ces énoncés se rapportent par exemple à nos stratégies, plans, activités, risques, occasions, objectifs (y compris nos objectifs de réduction des gaz à effet de serre [GES] intermédiaires et à long terme pour atteindre zéro émission nette et nos objectifs d'investissement durable), mesures, cibles, engagements et priorités liés à la durabilité et aux facteurs environnementaux (y compris le climat), sociaux et de gouvernance (facteurs ESG). Il s'agit d'énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention, de conditions ou d'événements futurs (collectivement, nos « objectifs de durabilité ») et qui contiennent des mots ou expressions tels que « ambition », « aspirer à », « atteindre », « avoir l'intention de », « but », « chercher à », « cibler », « croire », « devrait », « estimer », « fera », « hypothèse », « initiatives », « objectif », « perspectives », « peut », « planifier », « prévoir », « projeter », « s'attendre à », « s'efforcer de », « stratégie », « viser », ou d'autres expressions semblables.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne des événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer. Ils ne constituent pas une garantie des résultats futurs. Ils mettent en cause des risques et des incertitudes et reposent sur des facteurs et des hypothèses clés dont la portée est difficile à prévoir. En particulier, en raison des limites et des incertitudes inhérentes à la science du climat, à l'analyse des risques et à la divulgation sur la durabilité et le climat, nous nous sommes basés sur une variété de pratiques du marché, de taxonomies, de méthodes, de critères et de normes, et avons fait des estimations et des hypothèses raisonnables, pour établir nos objectifs de durabilité. Toutefois, de nombreux facteurs difficiles à prévoir ou à prédire avec précision pourraient avoir une incidence sur notre capacité à maintenir ou à atteindre nos objectifs de durabilité ou à obtenir les résultats anticipés par ces énoncés prospectifs. Les facteurs et les hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs du présent rapport comprennent : l'absence d'une taxonomie normalisée concernant les termes de durabilité (y compris leur signification et leur portée); la disponibilité de données complètes, comparables et de grande qualité sur les émissions de GES; une participation active et constante des parties prenantes (entreprises, institutions financières et organisations gouvernementales et non gouvernementales); l'établissement et la réalisation de mesures et d'objectifs d'atténuation et d'adaptation climatique (y compris les objectifs intermédiaires et zéro émission nette) par les gouvernements et les entreprises; les hypothèses qui sous-tendent les scénarios de décarbonisation des tiers; la mise au point et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à l'industrie (y compris dans les secteurs présentant une plus grande résistance); l'évolution des points de vue sociaux sur les enjeux de durabilité, la coopération internationale et l'établissement de normes; les changements dans l'approche ou le traitement gouvernemental, politique ou réglementaire sur le plan des déclarations, de la divulgation et d'autres exigences en matière de durabilité; notre capacité à recueillir et à vérifier les données ainsi qu'à mettre en œuvre diverses initiatives dans les délais prévus; et d'autres conditions et événements imprévus.

La signification et la portée des termes « durabilité », « zéro émission nette », « placements durables », « investissement durable », « ESG », « carboneutralité », « climatique », « décarbonisation » et « transition », ainsi que des taxonomies, méthodes, critères, normes et termes connexes, évoluent constamment. Par conséquent, notre utilisation de ces termes peut varier au fil du temps. Toute référence à ces termes dans le présent rapport renvoie à des critères définis à l'interne et non pas à des définitions réglementaires ou à des normes d'application volontaire pouvant exister pour un territoire donné.

Les objectifs de durabilité décrits dans le présent rapport reposent sur les données scientifiques actuellement disponibles, ainsi que sur des hypothèses et estimations fondées sur des données internes et de tiers. Bien que nous croyions que ces sources sont fiables, nous n'avons pas vérifié ni évalué de façon indépendante les hypothèses, estimations ou données sous-jacentes. Il nous est donc impossible d'en garantir l'exactitude. De plus, la qualité, l'uniformité et la fiabilité des données liées à nos objectifs de durabilité peuvent varier selon les secteurs, et dans certains cas, les données peuvent être inexistantes. Nous soulignons qu'il existe des limites et des incertitudes inhérentes aux données disponibles et aux méthodes utilisées qui peuvent avoir une incidence sur nos hypothèses et estimations sous-jacentes. Notre capacité à maintenir ou à réaliser nos objectifs de durabilité peut être compromise si ces hypothèses et estimations se révèlent inexactes, ou si les facteurs réglementaires, économiques et technologiques, ou d'autres facteurs externes nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, n'évoluent pas comme prévu. Ces facteurs et les incertitudes qui y sont liées pourraient avoir une incidence significative sur notre capacité à atteindre nos objectifs de durabilité.

Nous prévoyons qu'il sera peut-être nécessaire de réviser nos objectifs de durabilité et les méthodes et scénarios que nous utilisons (notamment pour mesurer nos émissions de GES opérationnelles et financées) pour tenir compte de l'amélioration de la qualité des données et des méthodes, de l'évolution des meilleures pratiques, des règlements, des normes et de la science, ainsi que des changements touchant nos pratiques ou stratégies d'affaires. De plus, la communication de nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs repose sur les pratiques du marché et sur divers cadres, méthodes, taxonomies, critères et autres normes externes qui peuvent changer au fil du temps (ou, dans certains cas, qui n'existent pas encore), ce qui peut entraîner la modification ou la reformulation de nos processus de divulgation et de nos résultats.

Pour atteindre nos objectifs de durabilité, nous pourrions être tenus, ou décider, d'acquérir des instruments relatifs au carbone et à l'énergie propre, comme des crédits de compensation ou d'élimination du carbone et des certificats d'énergie renouvelable. Comme ce marché est encore en développement, la disponibilité de ces instruments pourrait être limitée. Certains de ces instruments présentent aussi un risque d'invalidation ou d'annulation, et il n'y a aucune garantie quant à leur traitement dans l'avenir. De plus, d'éventuels changements dans les règlements et dans les normes pourraient avoir une incidence sur le marché des instruments du carbone et de l'énergie propre. La maturité, la liquidité et l'économie de ce marché pourraient compliquer l'atteinte de nos objectifs de durabilité.

Les autres facteurs pouvant causer des différences significatives entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs du présent rapport comprennent ceux énoncés dans la [Notice annuelle](#) de la Financière Sun Life inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, sous la rubrique « Facteurs de risque », et d'autres facteurs décrits dans les états financiers annuels et intermédiaires de la Financière Sun Life inc., ainsi que dans les rapports de gestion et d'autres documents que nous déposons auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, lesquels peuvent être consultés sur les sites www.sedarplus.ca/landingpage/fr/ et www.sec.gov, respectivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont présentés dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous prévoyons atteindre nos objectifs de durabilité. Ils pourraient ne pas convenir à d'autres fins. La Sun Life ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ces énoncés prospectifs pour tenir compte de circonstances ou d'événements postérieurs à la date du présent document ou par suite d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

Autres avertissements

La production du présent rapport par la Sun Life ne constitue pas une exigence en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou américaines. Ce rapport vise plutôt à présenter des renseignements d'un point de vue différent et plus précis comparativement aux renseignements fournis en vertu de ces lois. Les renseignements contenus dans ce rapport ne doivent pas être considérés comme ayant nécessairement le même degré d'importance que ceux requis dans les documents exigés par ces lois, ni comme étant intégrés par renvoi à ces documents.

Les renseignements figurant dans ce rapport ne doivent en aucun cas tenir lieu de conseils précis d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable ni en matière d'assurance ou de placement. Ils ne doivent pas être considérés comme une source d'information à cet égard et ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ni de services d'assurance ou de placement. Ce rapport peut contenir des exemples de nos processus de recherche ESG internes et ne vise pas à représenter le rendement d'un produit ou d'une stratégie en particulier ni les modalités de placement d'un produit ou d'une stratégie en particulier à un moment donné.

Le lecteur est entièrement responsable de l'utilisation des renseignements contenus dans ce rapport. Ni la Sun Life ni ses sociétés affiliées ou leurs dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires respectifs ne peuvent être tenus responsables de tout préjudice, direct ou indirect, lié à l'utilisation de ce rapport par le lecteur. Les adresses ou les hyperliens vers des sites Web de tiers contenus dans ce rapport sont fournis au lecteur à des fins de commodité. Le contenu de ces sites Web n'est en aucun cas intégré par renvoi à ce rapport. La Sun Life n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne ces sites Web ou leur contenu, ou les pertes ou les dommages découlant de leur utilisation. L'accès aux sites Web de tiers dont le lien figure dans le présent rapport est à vos propres risques et assujetti aux conditions d'utilisation de ces sites.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG) a réalisé une mission d'assurance limitée pour les mesures des niveaux 1 et 2 et certaines mesures de niveau 3 visant nos émissions de gaz à effet de serre (GES) déclarées dans ce rapport, comme l'indique son [Rapport d'assurance limitée indépendant 2024](#). Les autres renseignements contenus dans ce rapport qui ne sont pas indiqués par le symbole  n'ont pas été soumis à une mission d'assurance limitée indépendante.

À propos de la Sun Life

La Sun Life est une société de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes.

Nous centrons notre stratégie d'affaires à long terme sur la gestion des risques et le développement de la résilience afin de pouvoir continuer d'honorer notre promesse d'aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Les risques climatiques – comme les répercussions financières des changements sur les marchés et des modifications de la réglementation, ainsi que les risques grandissants pour la santé associés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux facteurs environnementaux – sont intégrés dans notre approche de gestion des risques. Pour protéger notre entreprise et nos Clients, nous tenons compte des grands risques liés au climat dans nos décisions d'investissement lorsqu'ils s'appliquent, analysons les tendances sanitaires et démographiques à long terme et ancrons la résilience climatique dans nos activités. Ces efforts, qui s'appuient sur nos assises solides d'entreprise fiable et bien gérée, nous aident à demeurer résilients, visionnaires et bien placés pour durer.

Table des matières

Introduction.....	6
À propos du rapport.....	6
Communication d'information en réaction à la ligne directrice B-15	7
Gouvernance	7
Conseil d'administration.....	7
Gestion	9
Stratégie	11
Secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé	13
Placements du fonds général.....	14
Opérations	15
Gestion des risques	17
Détermination et évaluation	19
Hiérarchisation.....	20
Surveillance	22
Mesures et cibles	23
Approche des mesures liées au climat.....	23
Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise.....	24
Mesures du fonds général.....	27
Mesures opérationnelles	31
Annexe	33
Index de la ligne directrice B-15 du BSIF	33

Introduction

À propos du rapport

Le présent rapport s'inscrit dans la foulée des informations relatives au climat précédemment divulguées par la Sun Life et communique celles qui sont attendues par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada dans sa ligne directrice B-15, intitulée *Gestion des risques climatiques*. Celle-ci énonce les attentes du BSIF quant à la gestion des risques climatiques par les institutions financières sous réglementation fédérale. Le rapport comprend des renseignements détaillés sur notre gouvernance, notre stratégie, notre gestion des risques et nos mesures en matière de climat. En annexe, nous fournissons un rapprochement avec les attentes quant à la communication de l'information financière liée au climat qui sont établies dans l'annexe 2-2 de la ligne directrice B-15 et applicables à la Sun Life à la fin de l'exercice financier 2024.

Nous avons obtenu une assurance limitée externe et indépendante pour nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de niveau 1 et 2 et certaines émissions de niveau 3. Consulter le [Rapport d'assurance limitée indépendant 2024](#) de KPMG ainsi que la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus. Nous n'avons pas soumis l'ensemble du rapport à l'examen d'un organisme indépendant. Pour d'autres renseignements importants sur les données, mesures et énoncés prospectifs relatifs au climat, voir la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

Portée et période de déclaration

Le présent rapport contient des renseignements sur la Financière Sun Life inc. et sur certaines de ses filiales, selon le cas et comme mentionné dans les présentes¹. Il couvre l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Sauf indication contraire, tous les renseignements qu'il contient correspondent aux données arrêtées au 31 décembre 2024 et inscrites dans l'exercice clos à cette date. Tous les montants sont indiqués en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les termes « nous », « notre », « nos », « la compagnie » et « Sun Life » font référence à la Financière Sun Life inc. et, s'il y a lieu, à ses filiales en tant que propriétaires d'actifs. Le rapport ne comprend pas les approches de placement de nos gestionnaires d'actifs, qui ont d'abord une obligation fiduciaire envers leurs Clients et s'alignent sur les objectifs de ces derniers. Pour en savoir plus sur leurs approches de placement, consultez leurs sites Web respectifs.

¹ Les limites applicables aux fins de déclaration des émissions de gaz à effet de serre englobent la Financière Sun Life inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées. Voir la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) et la section [Mesures et cibles](#) pour en savoir plus.

Communication d'information en réaction à la ligne directrice B-15

Gouvernance

Conseil d'administration

Le conseil d'administration et certains de ses comités sont chargés de la surveillance finale de l'approche de la Sun Life à l'égard des questions climatiques. Le conseil d'administration utilise les rapports des présidents de ses comités ainsi que les présentations de la direction et d'experts externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction quant à l'approche adoptée par l'entreprise pour la gestion des risques et des occasions liés au climat.

En 2024, des sujets relatifs au climat ont été abordés par le conseil ou l'un de ses comités à chacune des réunions trimestrielles, y compris à la réunion stratégique annuelle du conseil. Ces sujets comprennent les risques et les occasions liés au climat pour la Sun Life et les progrès liés aux exigences de la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En outre, le conseil a examiné et approuvé le plan stratégique de la Sun Life, qui comprend sa stratégie de durabilité. Au moment où les objectifs de réduction des émissions liées aux opérations et au fonds général ont été établis, ils ont été présentés au conseil aux fins d'examen et de discussion.

Le conseil reçoit périodiquement de la formation sur les questions climatiques.

Surveillance des questions climatiques par le conseil d'administration

Comité de gouvernance	<ul style="list-style-type: none">• Assiste le conseil d'administration dans la surveillance des questions de durabilité, y compris celles relatives au climat.• Examine et approuve les principes directeurs de la Sun Life en matière de durabilité, surveille les progrès de la Sun Life par rapport à sa stratégie et à ses objectifs en matière de durabilité, examine et approuve le rapport annuel sur la durabilité, le rapport annuel sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF ainsi que le plan annuel de la première directrice de la durabilité, et surveille l'élaboration et la mise en œuvre du plan de transition climatique de la Sun Life.• Examine toute question importante liée à la durabilité qui est soulevée par la direction pendant l'année, y compris les questions touchant le climat.
Comité d'examen des risques	<ul style="list-style-type: none">• Assiste le conseil d'administration dans la supervision de la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, ce qui peut englober les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement. Lire le Rapport annuel 2024 de la Sun Life pour obtenir des précisions sur notre approche de gestion des risques.

Comité d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • Examine l'information non financière qui doit être fournie dans les documents d'information financière de la Sun Life. • Passe en revue les rapports trimestriels de la direction sur l'efficacité des contrôles internes de la Sun Life qui s'appliquent à la communication de l'information financière, y compris l'évolution des normes de communication de l'information. • Exige de la direction qu'elle mette en place et maintienne les systèmes, processus et contrôles appropriés pour assurer la communication exacte et exhaustive de l'information financière et des renseignements connexes, dans les délais exigés.
----------------	---

Chaque année, le comité de gouvernance et le conseil d'administration déterminent les principales compétences et expériences qu'ils jugent nécessaires pour permettre au conseil de remplir ses responsabilités et d'être un atout pour la compagnie. Parmi celles-ci, on trouve l'expérience des questions de durabilité, comme les changements climatiques, les enjeux environnementaux, les enjeux sociaux ou les principes et pratiques de gouvernance d'entreprise dans une organisation complexe et de taille considérable. Trois membres du conseil ont indiqué posséder une telle expérience.

Le conseil d'administration est par ailleurs chargé d'approuver les grandes transactions de fusion et d'acquisition. Notre processus de contrôle diligent pour les transactions majeures veille à ce que le conseil surveille les risques et les occasions liés au climat, s'il y a lieu. Les questions de durabilité, dont les risques climatiques, sont évaluées lors de ce processus qui éclaire l'élaboration d'un dossier de décision. La première directrice de la durabilité approuve ce dossier avant que soient présentés au conseil d'administration les risques pertinents et les mesures d'atténuation associés à la transaction. Elle assiste également aux réunions du conseil durant lesquelles la transaction est examinée en vue de son approbation, afin de traiter des questions relatives au climat et à la durabilité.

À l'heure actuelle, les considérations climatiques ne sont pas explicitement prises en compte dans la rémunération des membres du conseil.

Gestion

Le conseil de direction sur la durabilité, l'équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale et le comité directeur sur la ligne directrice B-15 du BSIF sont les trois principaux conseils de gestion qui assurent la supervision et l'orientation en matière de climat à l'échelle de l'entreprise. La première directrice de la durabilité, le premier directeur de la gestion des risques, le premier directeur des placements et le premier directeur financier jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat à l'échelle de l'entreprise. Le tableau ci-dessous résume la surveillance des questions climatiques relevant des conseils de gestion.

Surveillance des questions climatiques par les conseils de gestion

Conseil de direction sur la durabilité	<ul style="list-style-type: none">• Sert d'organe de décision chargé d'approuver les objectifs de durabilité et de surveiller les progrès, d'approuver les programmes de durabilité de l'entreprise et de gérer les enjeux. Les risques et occasions liés au climat sont intégrés à ces activités s'il y a lieu.• Passe en revue le Rapport sur la durabilité et le Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF et donne l'approbation de la direction.• Comprend des hauts dirigeants de l'équipe de direction mondiale de la Sun Life, soit la première directrice de la durabilité (présidente); le chef de la direction; le premier directeur financier; le premier directeur, innovation services-Client; la première directrice, personnes et culture; la première directrice des affaires juridiques; la première directrice de la stratégie et appui logistique; le premier directeur de la gestion des risques; et le premier directeur des placements.
Équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none">• Fournit des conseils et dirige l'exécution des mandats pour atteindre les objectifs de durabilité, tout en assurant l'alignement stratégique, s'il y a lieu.• Comprend des dirigeants de chaque organisation et fonction clé ayant des mandats liés à la durabilité.
Comité directeur sur la ligne directrice B-15 du BSIF	<ul style="list-style-type: none">• Veille à ce que les éléments fondamentaux des attentes établies dans la ligne directrice B-15 du BSIF soient développés à bon rythme et en phase avec la stratégie et les objectifs de l'entreprise.• Comprend des dirigeants de chaque organisation et fonction clé ayant la responsabilité de mettre en place les mesures attendues selon la ligne directrice B-15 du BSIF.

D'autres conseils de gestion, dont le comité de gestion des risques d'entreprise et le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel, jouent aussi un rôle de supervision pour certaines questions climatiques à l'échelle de l'entreprise.

Surveillance des questions climatiques par la haute direction

Première directrice de la durabilité	<ul style="list-style-type: none">• Assume la responsabilité générale de la durabilité (y compris de la résilience climatique à l'échelle de l'entreprise).• Établit la stratégie et le cadre de gouvernance liés aux questions de durabilité pour l'organisation.• Développe et met en œuvre des processus et contrôles relatifs aux données climatiques, notamment en supervisant la vérification externe des mesures liées au climat, à savoir les émissions de gaz à effet de serre (GES).• Surveille les développements externes en matière de durabilité et en analyse les répercussions pour l'entreprise.• Préside le conseil de direction sur la durabilité et dirige l'équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale.
Premier directeur de la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none">• Dirige la fonction de gestion des risques.• Supervise la surveillance de tous les risques, dont ceux liés au climat.• Surveille les risques clés et émergents et les signale au comité d'examen des risques du conseil d'administration.
Premier directeur des placements	<ul style="list-style-type: none">• Supervise l'orientation, les priorités et la mise en œuvre d'initiatives de placements durables pour le fonds général de la Sun Life.
Premier directeur financier	<ul style="list-style-type: none">• Collabore avec la fonction de la durabilité afin d'assurer un cadre de contrôle interne robuste pour la communication d'information financière relative à la durabilité.• Dirige le processus de planification des affaires, y compris l'intégration des occasions et risques significatifs liés au climat, s'il y a lieu.

Le vice-président, durabilité et changements climatiques, stratégie et rendement et la vice-présidente, communication de l'information, durabilité de la Sun Life relèvent directement de la première directrice de la durabilité. Ils supervisent l'élaboration et la mise en œuvre des fonctions touchant la résilience, la stratégie, le rendement et la communication d'information en matière de climat à l'échelle de l'entreprise.

Stratégie

Notre approche organisationnelle en matière de résilience climatique tient compte des risques et des occasions liés au climat dans l'ensemble de nos secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé, des placements de notre fonds général (qui détient des fonds provenant de primes de contrats d'assurance) et de nos opérations.

En améliorant notre résilience organisationnelle à long terme face aux effets du climat, nous serons mieux placés pour réaliser notre raison d'être : aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Objectifs de résilience climatique	Priorités
Nos secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé Repérer les occasions de réduire les risques climatiques et d'augmenter la résilience de l'entreprise pour favoriser la santé et la sécurité financière de nos Clients.	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer les données et la compréhension des effets du climat, notamment les phénomènes météo extrêmes, sur la santé humaine.• Tenir compte des risques climatiques dans nos solutions en santé et en gestion de patrimoine, pour ainsi mieux aider nos Clients à atteindre la sécurité financière et à favoriser leur bien-être à long terme.
Les placements de notre fonds général Renforcer notre portefeuille de placements en gérant efficacement les risques et en saisissant les occasions stratégiques.	<ul style="list-style-type: none">• Protéger nos actifs et les titulaires de contrat en gérant les risques climatiques significatifs dans notre portefeuille.• Exploiter les données et les analyses se rapportant au climat pour assurer la stabilité à long terme et le rendement ajusté au risque de nos placements.• Saisir des occasions d'investissement attrayantes dans des secteurs clés de la transition, comme l'énergie et les infrastructures.
Nos opérations Gérer les risques climatiques associés à nos opérations pour assurer la résilience de l'entreprise et soutenir les objectifs de nos Clients en ce qui a trait à la chaîne d'approvisionnement.	<ul style="list-style-type: none">• Repérer et gérer les effets des dangers liés au climat dans nos opérations à l'échelle mondiale afin d'assurer la poursuite des affaires.• Réduire les émissions opérationnelles pour appuyer les objectifs de durabilité de la chaîne d'approvisionnement de nos Clients et dégager des gains d'efficacité à long terme, notamment en prenant des engagements responsables dans les marchés du carbone.

Le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de la Sun Life sont bien diversifiés sur le plan des régions et des types d'activité. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos stratégies de résilience climatique abordent efficacement les effets anticipés du climat dans l'ensemble de notre gamme variée de solutions d'assurance et de gestion de patrimoine. Les sections qui suivent décrivent les risques et les occasions liés au climat dans notre modèle d'affaires et notre chaîne de valeur.

Pour le moment, nous jugeons que ces risques et occasions n'ont pas eu d'incidence significative sur notre situation financière, notre performance financière ni nos flux de trésorerie. Nous continuons de faire évoluer nos pratiques, notamment en analyse de scénarios, en modélisation des risques et en examen de la santé financière relativement au climat. Nous nous attendons ainsi à comprendre plus précisément les effets potentiels et réels des risques climatiques sur nos résultats financiers.

Voir la section [Gestion des risques](#) pour en savoir plus sur les risques et occasions liés au climat.

Défis, incertitudes et dépendances

La gestion des risques et occasions liés au climat entraîne plusieurs défis et incertitudes pour la Sun Life. L'un de ces défis consiste à suivre le rythme face à l'évolution des pratiques et des outils de modélisation des risques climatiques, tout en répondant aux besoins particuliers de nos divers secteurs d'activités et régions en matière de modélisation. La modélisation de scénarios à long terme présente des incertitudes inhérentes, comme les conséquences potentielles d'un dépassement des limites critiques de température sur la planète, les interactions complexes des effets du climat et l'imprévisibilité des réponses et gestes sociétaux. De plus, l'amélioration continue de la disponibilité et de la qualité des données, surtout en ce qui a trait aux effets des phénomènes météorologiques sur la mortalité et la morbidité, joue un rôle déterminant dans notre capacité à cerner et à gérer les risques climatiques au fil du temps.

Il existe aussi plusieurs dépendances externes qui influencent notre capacité à atteindre nos objectifs de résilience climatique établis ci-dessus. Notons par exemple les mesures réglementaires et les mesures de soutien des gouvernements, l'avancement et la disponibilité des technologies, les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'évolution des préférences des consommateurs ainsi que des facteurs généraux comme la conjoncture économique, le contexte géopolitique et la situation des marchés à l'échelle mondiale. Ces dépendances peuvent influencer directement le rythme et l'ampleur des démarches de réduction des émissions. Cela comprend la disponibilité de carburants à faible teneur en carbone, les incitatifs fiscaux pour les investissements qui diminuent les émissions de GES des entreprises et l'avancement des technologies d'élimination du carbone. Les accords internationaux sur l'action climatique peuvent eux aussi avoir une incidence sur la réduction des GES à l'échelle de la planète, influençant les priorités dans le secteur public comme dans le secteur privé. À mesure que nous progresserons vers l'atteinte de nos objectifs de résilience climatique, nous continuerons d'évaluer l'incidence que peuvent avoir les facteurs externes sur nos progrès et notre cheminement pour la suite.

Pour en savoir plus, aller à la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

Secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé

Suivant sa raison d'être, soit d'aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, la Sun Life investira dans la recherche afin d'anticiper les effets du climat sur la santé humaine et leurs répercussions potentielles sur ses activités d'assurance-vie et d'assurance-santé.

En tant que fournisseur mondial d'assurance-vie et d'assurance-santé, nous tâchons de mieux comprendre en quoi ces effets influencent le bien-être de nos Clients. La fréquence et la gravité accrues des phénomènes météo extrêmes, combinées aux variations de température, présentent des risques pour la santé des communautés. Les décès et les hospitalisations liés à la chaleur ont augmenté au cours de la dernière décennie et devraient continuer d'augmenter si les températures grimpent encore¹. La diminution de la qualité de l'air causée par la pollution, les variations de température et les feux de forêt peuvent avoir des conséquences à long terme sur la santé respiratoire¹. Qui plus est, la détresse émotionnelle, l'anxiété et les traumatismes causés par les phénomènes météo extrêmes peuvent nuire à la santé mentale¹.

Les précipitations changeantes et les inondations, sécheresses et feux de forêt qui en découlent ont des répercussions directes sur les cultures alimentaires, et elles peuvent entraîner une insécurité alimentaire et de la malnutrition. La variabilité des précipitations et le réchauffement favorisent également la prolifération d'insectes nuisibles, ce qui cause des dommages directs aux cultures tout en augmentant la propagation des maladies à transmission vectorielle comme la dengue.

On ne connaît pas encore toute l'étendue des effets des facteurs climatiques sur la santé ni de leurs répercussions sur nos produits et services. Pour les assureurs de personnes, la quantification de l'exposition aux risques climatiques est à la fois difficile et complexe. Si ces risques peuvent toucher la santé, il n'est pas facile de prédire l'ampleur et le moment de leurs effets en raison de la disponibilité des données, de la qualité des données et de la capacité à définir la causalité. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche pour approfondir notre compréhension, sachant que ces informations seront déterminantes dans l'orientation de nos actions futures.

Notre programme de résilience climatique pour nos activités d'assurance-vie et d'assurance-santé se centre initialement sur trois volets :

- **Amélioration des données et connaissances** : Nous améliorons nos fonctions internes de collecte et d'analyse de données pour mieux comprendre les effets des conditions climatiques extrêmes sur notre clientèle. Nous développons nos capacités à évaluer les risques de mortalité et de morbidité dans différents scénarios.
- **Renforcement de la collaboration en recherche** : Nous investissons dans la recherche afin d'analyser les données internes et externes, et d'ainsi raffiner notre compréhension des risques passés et émergents du climat sur la santé.
- **Dégagement d'observations** : Nous dégageons des observations de nos propres analyses de données et collaborations en recherche, puis les communiquons à nos Clients et à nos parties prenantes selon les besoins.

Dans l'ensemble de ces priorités, nous nous concentrons sur les volets santé les plus pertinents pour nos affaires. Afin d'intégrer les effets climatiques dans nos solutions d'assurance-vie et d'assurance-santé, nous devons d'abord faire le lien entre les données sur le climat et sur la santé, un défi complexe qui demandera plusieurs années de travail. Nous cherchons à trouver des moyens à la fois de réduire les risques climatiques et d'augmenter notre résilience.

¹ Romanello, Marina et collab. 2024. « The 2024 report of the *Lancet* Countdown on health and climate change ». *The Lancet*, 404 (10465). [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(24\)01822-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(24)01822-1).

Placements du fonds général

En tant que fournisseur mondial d'assurance-vie et d'assurance-santé, nous mettons en commun une quantité importante de primes de titulaires de contrats dans le fonds général de la Sun Life. Nous investissons ces sommes dans une variété d'entreprises et d'actifs, conformément à nos politiques internes et paramètres, pour respecter nos obligations envers les titulaires.

Du point de vue des placements, les effets associés au climat présentent à la fois des risques et des occasions pour le fonds général. La Sun Life gère donc les risques climatiques significatifs pouvant influencer la valeur des actifs de ce fonds au fil du temps. Pour assurer sa résilience, elle cherchera à tirer parti des occasions que présente la transition énergétique.

Les effets climatiques matériels pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs réels, tels que les immeubles, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures, de même que sur les activités et les revenus de nos Clients et des entreprises dans nos portefeuilles. Les risques peuvent découler autant de la gravité et de la fréquence accrues des phénomènes météo extrêmes que des variations climatiques à long terme, et entraîner potentiellement une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts d'assurance ou une diminution de l'assurabilité.

Ces dynamiques pourraient se traduire par une diminution globale de la rentabilité et, dans certains cas, par un délaissement d'actifs (pour lesquels les coûts d'investissement ne peuvent être recouverts comme prévu). Des placements pourraient aussi être touchés par les risques de transition associés aux effets du climat. Ces risques peuvent découler des changements dans les politiques, la législation, la technologie ou les marchés au fil de l'évolution de l'économie mondiale. Les gouvernements peuvent établir des règlements obligeant la Sun Life ou ses parties prenantes à prendre diverses mesures. Nos portefeuilles pourraient aussi être exposés à des risques accrus si certaines régions, industries ou contreparties omettent d'adapter leur modèle d'affaires.

Du point de vue des occasions, les Clients pourraient s'attendre ou demander à ce que les stratégies d'investissement associées à leurs contrats gèrent les risques climatiques ou exploitent les occasions liées au climat. L'investissement des actifs que nous détenons dans des solutions et des secteurs bien placés pour profiter de la transition énergétique apporte aussi son lot d'occasions à saisir.

Pour les placements du fonds général, nous basons notre approche de la résilience climatique sur quatre grands principes :

- Nous établissons des principes directeurs relatifs aux risques d'entreprise qui encadrent la gestion du portefeuille du fonds général dans l'optique d'évaluer l'exposition aux risques physiques significatifs et d'en tenir compte pour les actifs concernés, s'il y a lieu et dans la mesure du possible.
- Les gestionnaires de notre fonds général investissent dans des secteurs qui profiteront selon eux de la transition énergétique et des efforts d'adaptation au changement climatique².
- Lorsqu'ils investissent dans l'immobilier, les gestionnaires de notre fonds général cherchent à déceler les occasions d'investir dans la décarbonisation tout au long du cycle de vie de l'actif de sorte à augmenter sa valeur et à appuyer nos objectifs de réduction des émissions.
- Nous adapterons notre stratégie et notre approche en fonction de l'évolution des pratiques du marché et des politiques des gouvernements ainsi que des données, méthodes et outils à notre disposition. Nous nous engageons à en apprendre toujours plus grâce à la science et aux meilleures pratiques de l'industrie.

² « L'adaptation au changement climatique consiste en toute activité qui réduit les répercussions négatives du changement climatique ou qui tire parti de nouvelles possibilités, améliorant ainsi la résilience au changement climatique ». *L'adaptation au changement climatique au Canada*. Ressources naturelles Canada, 6 mars 2025. <https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/adaptation-changement-climatique?#a1>.

Voir la section [Gestion des risques](#) pour en savoir plus sur les analyses de scénarios climatiques réalisées pour le fonds général, et la section [Mesures et cibles](#) pour de plus amples renseignements sur les mesures de transition du fonds général.

Opérations

Les effets physiques des changements climatiques pourraient avoir une incidence sur nos propres opérations et notre chaîne d'approvisionnement. Les risques peuvent découler de la gravité et de la fréquence accrues des phénomènes météo extrêmes ayant une incidence sur la continuité des activités et le personnel, ainsi que des variations climatiques à long terme, et entraîner une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts d'assurance ou une modification de l'assurabilité. Tout en continuant de viser la carboneutralité de nos opérations, nous épaulons aussi bon nombre de nos Clients ayant des engagements et des objectifs de réduction des émissions dans leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Consulter la section [Mesures et cibles](#) pour en savoir plus sur les mesures opérationnelles.

Bureaux à l'échelle mondiale

Nous adoptons une approche disciplinée et collaborative afin de composer un parc immobilier plus efficace et résilient qui cadre avec nos efforts visant à augmenter la résilience organisationnelle à long terme et à appuyer les objectifs de nos Clients.

La Sun Life exerce ses activités dans 28 marchés de diverses régions présentant chacune ses propres occasions et défis en matière de climat. Bon nombre de ses bureaux se trouvent dans des immeubles locatifs où elle est locataire. Ainsi, de solides partenariats sont nécessaires pour évaluer et gérer efficacement les risques climatiques dans l'ensemble de ses bureaux à l'échelle mondiale et réduire les émissions de GES associées. Nous travaillons étroitement avec les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles afin d'appliquer ces mesures et nous continuons de prendre part à des collaborations au sein de l'industrie qui nous aident à échanger des pratiques exemplaires, à accéder à des technologies innovantes et à promouvoir des approches favorables à la transition vers une économie sobre en carbone.

La Sun Life s'est donné pour objectif de réduire d'ici 2030 les émissions de GES de ses bureaux à l'échelle mondiale de 50 % par rapport à 2019. Depuis 2019, elle a réalisé une baisse de 29 %³. Voilà qui témoigne des améliorations de l'efficacité énergétique et des avantages d'occuper des immeubles détenant une certification écologique et équipés d'éclairage à DEL, de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de pointe, et d'autres systèmes optimisés.

³ Émissions selon le marché provenant des bureaux de l'entreprise à l'échelle mondiale. Consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life pour en savoir plus.

Analyse des risques physiques et des scénarios pour nos bureaux à l'échelle mondiale

En 2024, nous avons mené une évaluation exhaustive des risques physiques associés au climat dans l'ensemble de nos bureaux. À cet effet, l'outil ClimateScore Global de Jupiter Intelligence nous a permis de mesurer notre résilience et notre capacité à atténuer les potentielles pertes et périodes d'interruption opérationnelle découlant de ces risques. Les inondations, les feux de forêt, les températures extrêmes, les sécheresses, les précipitations abondantes, le vent et la grêle sont parmi les dangers climatiques couverts par l'analyse.

Cette évaluation a notamment permis de mesurer les risques relatifs selon les propriétés et les horizons temporels, révélant ainsi quels bureaux sont exposés à quels risques. Les résultats montrent que la plupart de nos bureaux nord-américains sont relativement peu exposés aux risques climatiques. Nous comptons utiliser ces informations dans nos décisions futures afin d'assurer l'optimisation de nos locaux pour la résilience climatique.

Participation au marché volontaire du carbone

Bien que nous concentrons d'abord nos efforts visant à assurer la résilience climatique de nos opérations sur la gestion des risques climatiques et le soutien des objectifs de nos Clients, nous participons aussi au marché volontaire du carbone, une mesure intérimaire pratique qui nous aide à gérer l'incidence de nos activités. Ainsi, nous achetons et retirons des crédits carbone, des certificats d'énergie renouvelable (CER) et d'autres certificats d'attributs énergétiques issus de normes et de registres volontaires de bonne réputation, afin de traiter certaines émissions et d'appuyer des technologies et projets crédibles déployés dans les régions où la Sun Life est présente⁴.

Depuis 2021, nous appliquons des critères internes pour évaluer la qualité de nos projets de crédits carbone et leur harmonisation avec nos priorités globales en matière de durabilité. Ces critères comprennent des facteurs comme l'achat de crédits issus de normes et de registres reconnus, entre autres. Notre participation continue au marché volontaire du carbone renforce les efforts que nous déployons à l'interne pour gérer de façon responsable nos émissions opérationnelles ainsi que les risques climatiques liés à nos activités dans le monde.

La Sun Life se sert aussi de ces achats de CER pour appuyer la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions opérationnelles et ses démarches générales de transition énergétique. Voir la section [Mesures et cibles](#) pour de plus amples renseignements.

⁴ Pour en savoir plus sur les certificats d'énergie renouvelable et leur pertinence dans la comptabilisation des émissions, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life. Noter que les compensations carbone ne contribuent pas à la réalisation de notre objectif de réduction des émissions dans nos bureaux à l'échelle mondiale.

Gestion des risques

Pour gérer efficacement les risques climatiques, il faut d'abord repérer et évaluer les risques climatiques les plus pertinents pour les affaires de la Sun Life. Pour renforcer cette approche, nous avons commencé à mettre en œuvre des processus d'évaluation des risques climatiques à l'échelle de l'entreprise. Ces évaluations mesurent l'exposition de la Sun Life aux risques physiques et aux risques de transition à court, moyen et long terme, selon les définitions du tableau ci-dessous.

Nous intégrons les risques climatiques dans notre cadre de gestion des risques d'entreprise, en appui aux processus et aux forums de gouvernance concernés. Avec le nouveau processus d'évaluation, nous abordons explicitement les facteurs liés au climat dans notre [cadre de gestion du risque](#), nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque¹ et nos processus annuels de planification stratégique et des affaires. Cette approche intégrée a rehaussé la façon dont la Sun Life détermine, évalue, hiérarchise, surveille et communique les risques climatiques. D'année en année, nous continuons de faire évoluer nos pratiques et nos politiques de gestion de ces risques.

Nous tenons compte des risques et occasions liés au climat dans l'établissement de nos plans d'affaires et plans stratégiques pour chacun des horizons temporels définis ci-dessous.

Définition des horizons temporels à la Sun Life

Horizon temporel	Définition
Court terme (plan d'affaires)	1 an.
Moyen terme (plan stratégique)	3 à 5 ans.
Long terme	Plus de 5 ans, jusqu'en 2050 ou plus. La Sun Life a adopté cette définition de l'horizon à long terme en 2024, dans la foulée de l'intégration approfondie des risques climatiques dans son cadre de gestion des risques d'entreprise.

¹ Depuis février 2025, l'énoncé sur l'appétence pour le risque climatique fait partie des principes directeurs en matière d'appétence pour le risque.

Définition des risques

Les risques climatiques englobent autant les effets physiques que les effets de transition associés au virage vers une économie sobre en carbone.

La Sun Life utilise les définitions des risques physiques et des risques de transition liés aux changements climatiques présentées dans le tableau ci-dessous. Ces définitions ont éclairé son évaluation des risques climatiques en 2024 et ont été intégrées dans ses processus de planification des affaires et stratégique.

Risque climatique	Description
Risque physique	
Aigu	Phénomène météorologique extrême (ouragan, inondation, feu de forêt, canicule, etc.) occasionnant une perturbation temporaire dans une région où la Sun Life mène ou prévoit mener des activités, est exposée à des risques, détient des actifs ou a des dépendances dans sa chaîne d'approvisionnement.
Chronique	Changement graduel du climat sur le long terme occasionnant une élévation du niveau de la mer et des périodes prolongées de température basse ou élevée. Un tel changement peut entraîner l'inondation des terres et accentuer la rigueur des conditions climatiques dans une région où la Sun Life mène ou prévoit mener des activités, est exposée à des risques, détient des actifs ou a des dépendances dans sa chaîne d'approvisionnement.
Effets indirects	Les effets indirects sont difficiles à prévoir, mais peuvent comprendre la prévalence accrue des maladies à transmission vectorielle découlant de changements des conditions climatiques. Ces changements peuvent causer des pandémies et des épidémies.
Risque de transition	
Politique	Politique relative au climat instaurée par un gouvernement et obligeant la Sun Life ou ses parties prenantes à prendre diverses mesures.
Juridique	Litige découlant d'un manque perçu ou réel d'action climatique et ayant des conséquences sur les finances ou la réputation.
Technologie	Amélioration ou innovation technologique favorisant la transition vers une économie écoénergétique et sobre en carbone. Cette amélioration peut avoir une incidence sur la compétitivité de l'entreprise, notamment sur le plan des coûts et de la demande de produits et de services.
Marché	Variation notable de l'opinion des consommateurs et de la demande quant aux valeurs mobilières, actifs et produits propres et verts en réaction à la sensibilisation aux risques climatiques et aux effets de la réglementation émergente.

Détermination et évaluation

En 2024, nous avons intégré la gestion des risques climatiques dans le processus de planification stratégique de la Sun Life en cernant les risques qui pourraient se concrétiser durant l'horizon temporel du plan stratégique. Nous avons aussi déterminé les mesures d'atténuation associées. Dans le cadre du processus de planification des affaires, nous avons élargi l'évaluation des risques climatiques pour mieux comprendre les risques associés à chaque horizon temporel. Nous avons ainsi établi des niveaux de risque préliminaires pour chaque type de risque et horizon temporel en nous basant sur l'évaluation de la probabilité et de l'incidence potentielle à l'échelle de l'entreprise. Ces niveaux de risque orienteront notre processus de planification stratégique 2025, au cours duquel nous dresserons un portrait plus détaillé des principaux risques climatiques pour l'entreprise.

Pour compléter notre processus global de gestion des risques, nous menons aussi des analyses quantitatives de scénarios climatiques. En 2024, nous avons participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du BSIF, comme nous avons participé en 2021 au projet pilote conjoint de la Banque du Canada et du BSIF, qui portait sur les scénarios de risques de transition. En outre, dans le cadre de nos processus annuels d'examen de la santé financière (ESF) et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) en 2024, nous avons conçu et testé à l'interne un scénario de risque climatique défavorable. Celui-ci se centrait sur les effets à court et moyen terme d'une forte propagation des feux de forêt en Amérique du Nord. Représentant une situation grave, mais plausible, il s'appuyait sur des sources crédibles, dont le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) pour les scénarios climatiques à court terme². L'ESF et l'ORSA sont tous les deux des exigences annuelles du BSIF qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration.

Les résultats de l'ESF et de l'ORSA nous ont fourni de précieuses indications sur notre exposition aux risques physiques, comme les feux de forêt, ainsi qu'aux risques de transition et aux difficultés macroéconomiques pouvant découler de phénomènes météo graves. Ces informations orientent maintenant notre façon de perfectionner et d'utiliser l'analyse de scénarios à l'échelle de l'entreprise.

Utilisation de l'analyse de scénarios climatiques

La participation à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) du BSIF est un élément fondamental de la gestion des risques climatiques pour les placements de notre fonds général. Encadrée par l'organisme de réglementation prudentielle du Canada, cette initiative vient compléter et bonifier nos processus internes d'analyse de scénarios climatiques. L'ENASC nous a permis d'évaluer plusieurs dimensions des risques financiers liés au climat :

- Risque de crédit – en particulier les risques de transition, dont l'incidence des scénarios de transition climatique sur les pertes de crédit attendues.
- Risque de marché – en quoi la valeur des actifs peut être touchée par les perturbations des marchés boursiers, les taux d'intérêt et la probabilité de défaut.
- Risque immobilier – les risques physiques (comme les inondations et les feux de forêt) et les risques de transition pouvant avoir une incidence sur la valeur des propriétés.

Cette analyse faisait appel à divers scénarios climatiques futurs élaborés par le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) :

1. Intervention immédiate (moins de 2 °C) – intervention immédiate des pouvoirs publics pour contenir le réchauffement mondial moyen sous la barre des 2 °C d'ici 2100.
2. Intervention différée (moins de 2 °C) – intervention différée des pouvoirs publics pour contenir le réchauffement mondial moyen sous la barre des 2 °C d'ici 2100.

² Réseau pour le verdissement du système financier. Document technique. *Conceptual note on short-term climate scenarios*. Octobre 2023.

3. Carboneutralité en 2050 – intervention plus ambitieuse des pouvoirs publics pour limiter le réchauffement mondial moyen à 1,5 °C d’ici 2100; scénario tenant compte des engagements actuels de certains pays à atteindre la carboneutralité.

À l’avenir, la Sun Life continuera de se servir de l’analyse des scénarios climatiques comme élément clé de la gestion des risques climatiques pour les actifs de son fonds général.

Nous comptons aussi enrichir notre approche à l’aide de techniques d’analyse et de modélisation quantitatives et qualitatives de scénarios climatiques plus propres aux affaires, afin de mieux représenter les risques particuliers pour notre entreprise et nos activités. Allant au-delà de la détermination et de l’évaluation des risques, notre processus annuel de planification stratégique s’intéresse aussi aux occasions liées au climat que nous pourrions saisir. Pour le moment, notre analyse de scénarios n’influence pas notre évaluation de ces occasions, mais nous prévoyons l’y intégrer au fil du temps pour obtenir une vue plus complète des effets associés au climat sur nos affaires.

Hierarchisation

Après la détermination des risques, nos organisations nationales catégorisent et hiérarchisent ces derniers en fonction de leur probabilité et de leurs conséquences financières et non financières estimées. Les occasions liées au climat sont quant à elles relevées dans le processus de planification stratégique. Chaque division privilégie alors celles qui correspondent le mieux à ses activités et objectifs stratégiques particuliers. La Sun Life mène les processus de détermination et de hiérarchisation des risques et occasions liés au climat tous les ans.

À l’aide des processus de détermination, d’évaluation et de hiérarchisation des risques présentés à la page précédente, nous avons cerné quatre risques climatiques à gérer et à réduire en priorité à l’échelle de l’entreprise à moyen terme (horizon temporel du plan stratégique) et à long terme. Nous avons aussi repéré cinq occasions liées au climat qui sont des priorités stratégiques. Les risques et occasions recensés à la page suivante sont ceux dont on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’ils aient une incidence sur les flux de trésorerie, l’accès à du financement ou le coût du capital.

Groupe de risques climatiques	Risque physique	Risque de transition
Risque de crédit et risque de marché	<ul style="list-style-type: none"> Les phénomènes météo de plus en plus fréquents et graves peuvent causer une importante détérioration du crédit et de l'immobilier dans des régions où nos placements sont grandement exposés dans diverses catégories d'actifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Nos portefeuilles de placements sont exposés aux effets des risques découlant de l'omission de certaines régions, industries ou contreparties d'adapter leur modèle d'affaires pour une transition réussie vers une économie sobre en carbone.
Risque d'entreprise et risque stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Viabilité des opérations, des produits et des potentielles acquisitions compromise dans les régions touchées par des phénomènes météo extrêmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous pourrions avoir à transformer notre stratégie d'affaires et notre stratégie de produits en raison de l'impact climatique. Changement dans les préférences des Clients et des investisseurs. Présence dans des marchés où les parties prenantes ont des points de vue divergents sur la durabilité, certains actionnaires faisant preuve d'activisme.
Risque opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Perturbations de services, systèmes ou processus critiques en raison de phénomènes météo extrêmes persistants. 	<ul style="list-style-type: none"> Complexité de la gestion du changement pour l'application de mesures d'adaptation climatique. Problèmes touchant la réputation, la réglementation et le service, et découlant de relations avec des tiers.
Risque d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Risque de mortalité et de morbidité accru en raison de l'accroissement de la fréquence et de la gravité des phénomènes météo extrêmes, de l'insécurité alimentaire, du manque d'eau ou de changements dans les tendances relatives aux maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque lié au comportement des titulaires de contrat, comme l'annulation inattendue des contrats ou l'augmentation des demandes de règlement différant potentiellement de nos hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation.

Selon l'évaluation des risques, la période attendue pour les effets de chaque risque ci-dessus varie selon le facteur de risque en cause et l'horizon temporel étudié.

Nous avons hiérarchisé les occasions liées au climat en fonction de notre stratégie de durabilité.

Occasions prioritaires liées au climat

Groupe d'occasions liées au climat (harmonisation avec les piliers de la stratégie de durabilité)	Horizon temporel	Occasion à saisir
Sécurité financière et mode vie sain	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les données et l'établissement de liens entre les effets du climat et la santé humaine pour assurer la résilience organisationnelle et tirer parti des occasions.
	Long terme	<ul style="list-style-type: none"> Potentielle demande, de la part de Clients, d'assurance et de solutions de protection liées à la santé tenant compte des effets du climat.
Placements durables	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Investissement des actifs détenus dans les possibilités liées à la transition énergétique.
	Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Potentielle demande, de la part de Clients, de stratégies de placement qui gèrent les risques climatiques ou tirent parti des occasions liées au climat.
Entreprise fiable et responsable	Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Économies générées par des initiatives d'efficacité énergétique ou l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bureaux à l'échelle mondiale.

Surveillance

Nous réévaluons les risques et occasions liés au climat tous les ans, et nous les surveillons régulièrement dans le cadre de nos processus de gestion des risques et de durabilité. En appui au cadre de l'appétence pour le risque climatique de la Sun Life, nous avons établi des indicateurs des principaux risques (IPR) qui comprennent des mesures nous aidant à déterminer les principaux risques climatiques. Parmi les IPR que nous suivons se trouve l'exposition aux risques de transition liés aux politiques et aux risques physiques aigus. Notre direction vérifie régulièrement l'avancement par rapport aux objectifs clés, y compris les mesures et les résultats relatifs aux risques de transition. De plus, le comité de gouvernance et le comité d'examen des risques du conseil d'administration reçoivent des mises à jour ciblées quant aux mesures et résultats pertinents.

Mesures et cibles

Approche des mesures liées au climat

Les mesures nous permettent de surveiller, d'analyser et de gérer en continu les risques climatiques, y compris les indicateurs des principaux risques et les occasions s'inscrivant dans notre stratégie de résilience climatique d'entreprise. Elles portent sur les émissions de GES, nos opérations et notre fonds général.

La Sun Life communique des mesures liées au climat dans ces grandes catégories :

- **Émissions de GES de l'entreprise** (émissions des niveaux 1 et 2 et certaines catégories d'émissions de niveau 3);
- **Portefeuille de placements** (dont l'intensité des émissions financées du fonds général);
- **Opérations** (dont les émissions des bureaux à l'échelle mondiale, suivies au fil du temps, ainsi que la consommation d'énergie et d'eau et la production de déchets dans les immeubles que nous possédons et louons).

L'approche de la Sun Life pour l'établissement d'objectifs consiste à déterminer la raison d'être et la visée d'un objectif, à choisir un cadre approprié pour sa définition et à suivre l'avancement vers cet objectif au fil du temps. Tout au long du processus, les autorités concernées, décrites dans la section [Gouvernance](#), supervisent les activités d'approbation, de suivi et de réalisation de chaque objectif. En matière de placements, notre approche se fonde sur des méthodes conçues à l'interne à la lumière de cadres largement acceptés dans l'industrie, comme le Net Zero Investment Framework. Pour les objectifs relatifs à nos opérations, nous nous fions à des évaluations basées sur des cadres et des conseils externes ainsi que des évaluations internes de l'importance relative des sources d'émissions. Nous réévaluons continuellement nos objectifs en fonction des priorités stratégiques de la Sun Life et des cadres applicables, de même que du contexte externe.

En 2021, la Sun Life s'est fixé l'objectif¹ d'atteindre zéro émission nette de GES d'ici 2050 dans ses placements et ses opérations à l'échelle mondiale. Notre capacité à réaliser et à maintenir des progrès en ce sens dépend de toutes sortes de risques émergents et de facteurs externes hors de notre contrôle qui évoluent continuellement dans les régions où nous menons des activités. Cela comprend notamment les changements aux politiques publiques, les tendances de consommation, les comportements des parties prenantes, la situation des marchés et les avancées dans les technologies et les chaînes d'approvisionnement².

Nous conservons l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 dans nos placements et opérations, tout en réévaluant régulièrement notre approche des objectifs eux-mêmes et de la manière de mesurer nos progrès afin de nous ajuster en fonction des risques émergents qui touchent la transition dans les marchés où nous sommes présents. En ce qui concerne nos placements, nous nous concentrons avant tout sur notre rôle de propriétaire d'actifs et suivrons nos progrès vers la carboneutralité de notre fonds général d'ici 2050.

¹ Nous avons modifié notre terminologie pour employer le terme « objectif » de réduction des émissions, plutôt que « cible ».

² Pour en savoir plus, lire la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs et autres sujets](#).

Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise

La Sun Life applique des pratiques de comptabilisation normalisées pour évaluer et déclarer ses émissions de niveau 1 et 2 et ses émissions de niveau 3 applicables, suivant la norme destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effet de serre et la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials, partie A (émissions financées).

Pour de plus amples renseignements sur les pratiques de comptabilisation des émissions, la méthode de mesure, les données, les exclusions et les hypothèses de la Sun Life, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#). Il existe plusieurs sources d'émissions de niveau 1, 2 et 3 applicables aux activités de la Sun Life, comme le montrent le graphique et les tableaux de données correspondants³ ci-dessous.

Niveau 1

émissions associées à la consommation de combustible pour le chauffage dans les immeubles appartenant à la compagnie (y compris les bureaux loués dans les immeubles appartenant à la compagnie) et émissions associées à la consommation de combustible provenant des véhicules d'entreprise.

Niveau 2

émissions associées à l'énergie achetée (électricité, chauffage, vapeur et refroidissement) dans les immeubles appartenant à la compagnie (y compris les bureaux loués dans les immeubles appartenant à la compagnie).

Niveau 3

émissions provenant de nos activités et qui sont produites en amont ou en aval de la chaîne de valeur de la Sun Life, selon les catégories suivantes.

Catégorie⁴

- **Activités liées aux combustibles et à l'énergie**
Émissions en amont liées aux combustibles, à l'énergie et aux pertes provenant du transport
- **Transport et distribution en amont**
Consommation d'eau dans les immeubles appartenant à la compagnie
- **Déchets générés par les opérations**
Déchets provenant des immeubles appartenant à la compagnie
- **Déplacements d'affaires**
Déplacements par avion, voiture ou train à des fins professionnelles
- **Déplacements domicile-travail des employés**
Déplacements des employés entre le domicile et le travail, plus le télétravail
- **Actifs loués en amont**
Énergie et eau consommées dans les bureaux et les centres de données loués n'appartenant pas à la compagnie dans le monde
- **Placements**
Émissions financées liées aux investissements

³ La déclaration des émissions est conforme à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée aux entreprises du Protocole des GES, et elle est effectuée selon la formule du contrôle financier.

⁴ Catégories applicables à la Sun Life dans l'état actuel des choses. Voir les exclusions de l'inventaire dans la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life pour en savoir plus sur les catégories d'émissions actuellement déclarées ou non.

Normes ou indicateurs pertinents	Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (t éq. CO ₂)			
		2024	2023	2022
GRI 3-3, 305-1, 305-2, 305-3, 305-5 ODD 3.9, 8.4, 13.1, 13.3	Niveau 1	45 601^o	44 883	50 211
	Gaz naturel	44 908	44 871	50 160
	Autres combustibles à source fixe	30	12	51
	Combustibles du parc de véhicules ¹	663	—	—
	Niveau 2 – selon l'emplacement²	39 554^o	40 830	40 522
	Électricité achetée	38 323	39 453	34 062
	Chauffage urbain et vapeur	1 127	1 298	6 430
	Eau réfrigérée	104	79	30
	Niveau 2 – selon le marché³	40 589^o	34 558	38 055
	Impacts des arrangements contractuels	1 035	-6 272	-2 467
	Niveau 3 – selon l'emplacement	15 950 347	8 953 946	34 791
	Émissions en amont de niveau 3	77 935	48 266	34 791
	Catégorie 3 : Activités liées aux combustibles et à l'énergie ⁴	18 310 ^o	—	—
	Catégorie 4 : Transport et distribution en amont ⁵	151	156	254
	Catégorie 5 : Déchets générés par les opérations ⁶	8 865	6 738	6 911
	Catégorie 6 : Déplacements d'affaires	16 664 ^o	18 417	5 959
	Avion	14 499	15 918	4 727
	Voiture ⁷	1 465	2 024	1 219
	Train	205	87	13
	Autre ⁸	495	388	—
	Catégorie 7 : Déplacements domicile-travail des employés ⁹	12 492	—	—
	Catégorie 8 : Actifs loués en amont ¹⁰	21 453 ^o	22 955	21 667
	Gaz naturel	4 118	4 899	5 071
	Autres combustibles à source fixe	19	20	18
	Électricité achetée	16 407	17 026	15 416
	Eau réfrigérée	207	203	22
	Chauffage urbain et vapeur	638	741	1 021
	Eau	64	66	119
	Émissions en aval de niveau 3	15 872 412	8 905 680	—
	Catégorie 15 : Placements (fonds général de la Sun Life) ¹¹	15 872 412	8 905 680	—
	Niveau 3 – selon le marché¹²	15 945 495	8 953 949	34 479
	Impacts des arrangements contractuels	-4 852	3	-312
Émissions totales selon l'emplacement¹³	16 035 502	9 039 659	125 524	
Émissions totales selon le marché¹⁴	16 031 685	9 033 390	122 745	

^o Les services de KPMG ont été retenus afin de fournir une assurance limitée pour les données désignées par ce symbole pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Consulter le [Rapport d'assurance limitée indépendant 2024](#) pour en savoir plus.

La Sun Life utilise une approche de contrôle financier pour comptabiliser les émissions de GES liées aux opérations et aux placements. Voir sa [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour lire les notes de bas de page et connaître les changements apportés à la méthodologie.

Toutes les valeurs sont déclarées pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

Les résultats passés ont été rajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des cessions, de la mise à jour des facteurs d'émission et de l'amélioration des processus de collecte de données, le cas échéant. L'importante augmentation de ces résultats s'explique en partie par l'inclusion des immeubles appartenant à la compagnie et des bureaux loués ayant été obtenus lors d'acquisitions et par l'inclusion des immeubles appartenant à la compagnie qui n'étaient auparavant pas comptabilisés, faute de données.

En 2024, nous avons modifié notre méthode de comptabilisation des émissions, notamment en ajoutant des catégories d'émissions.

¹ Les émissions liées à la consommation de combustible du parc de véhicules sont comprises en 2024, mais ne le sont pas pour les années précédentes, faute de données.

² Les émissions liées à l'électricité selon l'emplacement reflètent l'intensité moyenne des émissions pour le réseau (g éq. CO₂/kWh) dans la région où l'immeuble est situé.

³ Les émissions de niveau 2 liées à l'électricité en fonction du marché reflètent les arrangements contractuels mis en place relativement aux achats d'électricité dans les immeubles appartenant à la Sun Life (certificats d'énergie renouvelable [CER]).

⁴ Émissions issues des activités liées aux combustibles et à l'énergie qui ne sont pas déjà comprises dans le niveau 1 ou le niveau 2 pour les immeubles appartenant à la Sun Life. Ces émissions sont exclues pour les années antérieures, faute de données.

⁵ Émissions liées au transport et à la distribution de l'eau (excluant le traitement des eaux usées) pour les immeubles appartenant à la Sun Life.

⁶ Émissions liées aux déchets en fonction du type d'élimination (enfouissement, recyclage, incinération, compostage) pour 88 % des immeubles appartenant à la Sun Life.

⁷ Émissions liées à la location de voitures à des fins professionnelles et aux demandes de remboursement des employés pour des frais de kilométrage.

⁸ Les émissions liées aux déplacements en taxi, en covoiturage et en autobus sont comprises en 2023 et en 2024, mais ne le sont pas pour les années précédentes, faute de données.

⁹ Émissions liées aux déplacements des employés entre leur domicile et les bureaux de la Sun Life, et émissions liées au télétravail (employés travaillant à distance). Pour l'instant, ces données ne représentent que les divisions pour lesquelles sont disponibles des données fiables sur les déplacements, recueillies dans des sondages auprès des employés ou dans les dossiers du personnel.

¹⁰ La Sun Life n'a pas le contrôle financier ni la propriété de ses bureaux dans le monde entier (à moins qu'ils soient situés dans un immeuble lui appartenant). Par conséquent, toutes les émissions liées à consommation d'eau et d'énergie dans les bureaux loués sont attribuées à la catégorie 8 du niveau 3 (actifs loués en amont), sauf pour les bureaux situés dans des immeubles lui appartenant.

¹¹ La Sun Life calcule et déclare pour son fonds général les émissions financées liées aux obligations de sociétés cotées en bourse et aux actions cotées en bourse, à la dette souveraine et aux immeubles dont elle n'est pas propriétaire majoritaire, selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). Les émissions liées aux immeubles dont elle est propriétaire majoritaire sont représentées dans les niveaux 1 et 2 et dans les catégories applicables du niveau 3 (autres que la catégorie 15) conformément au périmètre sur le contrôle financier.

¹² Les émissions de niveau 3 liées à l'électricité en fonction du marché reflètent les arrangements contractuels mis en place relativement aux achats d'électricité dans les bureaux loués à l'échelle mondiale (CER).

¹³ Total des émissions selon l'emplacement déclarées pour les niveaux 1, 2 et 3. À noter que l'importante hausse de ce total par rapport à l'année précédente s'explique en grande partie par une augmentation des émissions financées déclarées, attribuable à l'extension des déclarations à diverses catégories d'actif et divers secteurs de sociétés détenues.

¹⁴ Total des émissions selon le marché déclarées pour les niveaux 1, 2 et 3. Pour la catégorie 8 du niveau 3 (actifs loués en amont), le total s'établit à 16 602 t éq. CO₂⁹. À noter que l'importante hausse du total des émissions selon le marché par rapport à l'année précédente s'explique en grande partie par une augmentation des émissions financées déclarées, attribuable à l'extension des déclarations à diverses catégories d'actif et divers secteurs de sociétés détenues.

Mesures du fonds général

Émissions financées du fonds général

Nous continuons d'améliorer la mesure des émissions liées aux placements de notre fonds général, aussi appelées « émissions financées », à savoir les émissions associées aux activités d'investissement et de prêt. Leur mesure est une pratique en évolution dans le secteur financier, et elle comporte des défis inhérents. Ces défis comprennent l'exactitude et la disponibilité des données, la variabilité des déclarations d'émissions des sociétés détenues, le décalage temporel entre les données sur les finances et les émissions, et la disponibilité des méthodologies. La Sun Life entend perfectionner sa méthodologie et son approche des émissions financées à mesure que les données, les normes du secteur et les pratiques du marché évolueront.

La Sun Life déclare les émissions de certaines catégories d'actifs de son fonds général couvrant environ 30 % des actifs investis. Ce nombre représente les émissions provenant des placements comptabilisés au niveau 3 catégorie 15 (voir le tableau de données ci-dessous), en plus des placements immobiliers sous le contrôle financier de la Sun Life, lesquels sont comptabilisés aux niveaux 1 et 2 et aux catégories applicables du niveau 3⁵. Notre couverture actuelle des émissions financées reflète la disponibilité et la qualité des données sous-jacentes ainsi que les méthodes exemplaires; nous comptons améliorer continuellement nos pratiques de mesure dès que des données, outils et méthodologies deviendront accessibles pour différentes catégories d'actifs. Pour en savoir plus sur la couverture des actifs investis dans le fonds général, y compris la méthode de mesure, les données et les hypothèses, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life.

Normes ou indicateurs pertinents	Émissions financées : Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (t éq. CO ₂) ¹			Indice moyen de qualité des données 2024 ²
		2024	2023	
GRI 305-3	Actions cotées en bourse			
	Niveau 1	9 891	10 805	2,06
	Niveau 2	8 227	6 259	2,06
	Niveau 3	42 579	10 309	2,59
	Obligations de sociétés cotées en bourse			
	Niveau 1	1 943 886	2 028 300	2,13
	Niveau 2	301 740	283 626	2,17
	Niveau 3	11 249 629	6 566 381	2,78
	Dettes souveraines^{3,4}			
	Niveau 1 (secteur ATCATF compris)	2 294 072	—	4,00
	Niveau 1 (secteur ATCATF exclu)	2 315 819	—	4,00
	Immobilier commercial^{4,5}			
	Niveau 1	234	—	2,57
	Niveau 2	407	—	2,43

Toutes les valeurs sont déclarées pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

¹ La Sun Life calcule et déclare les émissions financées selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). Consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus.

² La Sun Life calcule l'indice moyen de qualité des données conformément aux lignes directrices à cet effet dans la norme du PCAF, partie A (émissions financées). Chaque point de donnée sur les émissions sous-jacentes se voit attribuer un indice de qualité, allant de 1 (qualité la plus élevée) à 5 (qualité la plus faible), en fonction des critères de la catégorie d'actifs concernée. Afin de calculer l'indice moyen pour chaque catégorie d'actifs et niveau, on pondère l'indice en fonction du montant de l'encours en dollars canadiens de l'actif en question.

³ Les émissions de niveau 1 relatives à la dette souveraine sont déclarées avec et sans les émissions attribuables au secteur ATCATF (affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie), comme le prescrivent les exigences de données concernant la dette souveraine dans la norme du PCAF, partie A (émissions financées).

⁵ Comme les actifs immobiliers sous le contrôle financier de la Sun Life dans son fonds général sont classés dans les niveaux 1 et 2 et les catégories applicables du niveau 3 (autres que la catégorie 15), le tableau de données (qui représente la catégorie 15 du niveau 3) couvre environ 25,9 % des actifs investis dans le fonds général.

⁴ Les données sur l'immobilier commercial figurant dans ce tableau comprennent les actifs immobiliers commerciaux investis dans le fonds général dont la compagnie n'est pas propriétaire majoritaire. Les actifs immobiliers commerciaux investis dont la compagnie est propriétaire majoritaire sont déclarés dans les émissions des niveaux 1 et 2 de la Sun Life entrant dans le périmètre du contrôle financier.

⁵ Les émissions liées à la dette souveraine et à l'immobilier commercial ont toutes deux été ajoutées à l'inventaire des émissions financées en 2024; les données antérieures pour ces catégories d'actifs ne sont pas déclarées pour le moment.

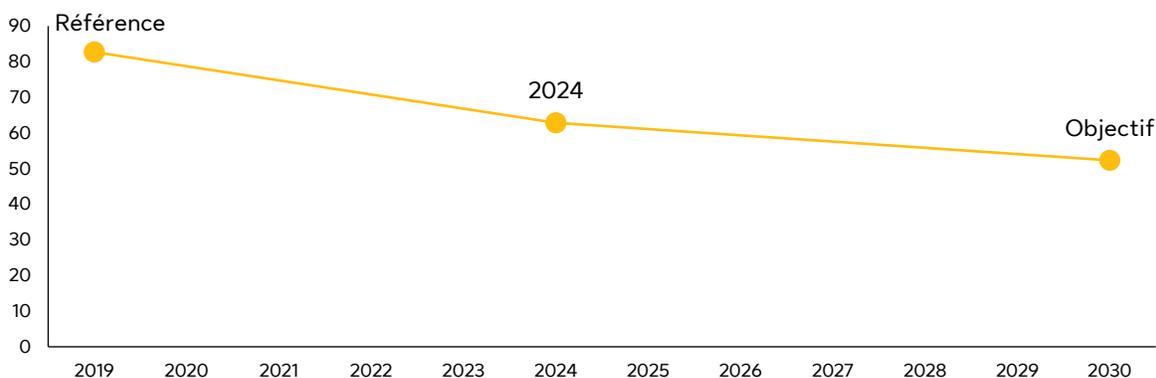
Objectifs du fonds général

Nous avons fixé des objectifs d'émissions d'ici 2030 pour certaines catégories d'actifs dans le fonds général de la Sun Life. Poursuivant notre démarche « zéro émission nette », nous nous concentrons à gérer les risques de transition afin d'assurer notre résilience dans l'environnement externe. Nous réévaluerons et ajusterons nos objectifs d'émissions selon les besoins, en tenant compte de l'évolution de nos objectifs de durabilité et d'affaires ainsi que des risques, exigences, attentes et incitatifs réglementaires des divers territoires où nous exerçons nos activités.

Les objectifs suivants pour 2030, qui utilisent 2019 comme année de référence (sauf indication contraire), couvrent environ 26 % de l'actif investi dans le fonds général de la Sun Life⁶. Ce pourcentage de couverture représente la proportion de l'actif géré du fonds général qui est visée par les objectifs portant sur l'ensemble de l'actif investi dans le fonds général en 2024.

Objectifs pour les obligations de sociétés cotées en bourse

- 40 % de réduction de l'intensité carbonique d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (en émissions de carbone par rapport à la valeur investie [ECVI])⁷
 - **Valeur de référence** : 82,7 t éq. CO₂ par million de dollars investi (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 2 996 212 t éq. CO₂^{8,9}).
 - **Résultat** : 27,9 % de réduction de l'intensité carbonique en 2024 par rapport à 2019. Les facteurs de progrès par rapport à l'objectif comprennent le repositionnement du portefeuille, la réduction des émissions des sociétés détenues et l'augmentation de l'évaluation du portefeuille, qui ont été partiellement contrebalancés par les émissions financées liées aux nouveaux placements.



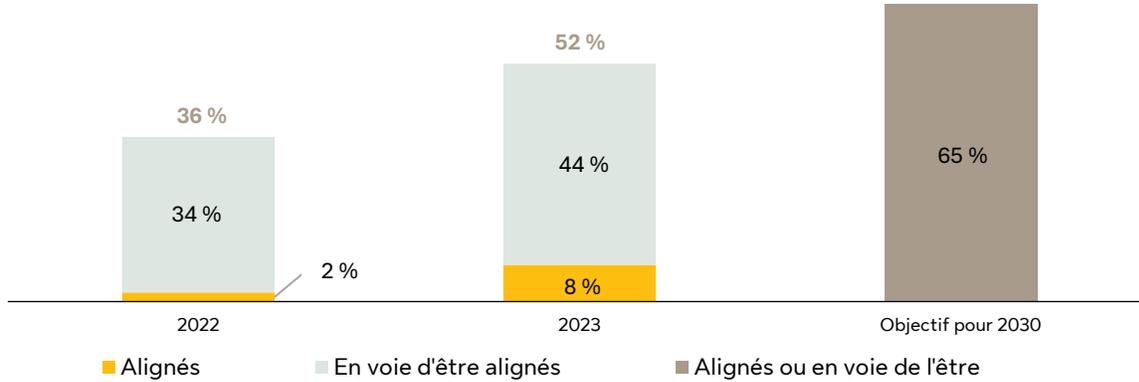
⁶ Pour connaître les valeurs de référence des émissions financées, voir les sections Objectifs pour les obligations de sociétés cotées en bourse et Objectif pour les actions cotées en bourse (gestion directe).

⁷ L'objectif couvre les émissions des niveaux 1 et 2 des sociétés détenues. Il ne permet pas l'utilisation de compensations carbone dans le calcul de la réduction des émissions.

⁸ Les émissions financées sont calculées selon la deuxième édition (2022) de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données. Les valeurs sont arrondies. L'unité « t éq. CO₂ » représente les tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone.

⁹ La valeur de référence de 2019 pour les émissions financées liées aux obligations de sociétés cotées en bourse a été révisée en 2024 pour tenir compte de changements structurels apportés au portefeuille et d'une correction à l'estimation des émissions antérieures d'un émetteur. Consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus.

- 65 % des 50 principaux émetteurs financés dans les secteurs importants¹⁰ « alignés » ou « en voie d'être alignés » sur l'objectif de réduction à zéro des émissions nettes¹¹
 - **Valeur de référence** : Selon une première valeur de référence calculée en 2022, 2 % des principaux émetteurs étaient alignés et 34 % étaient en voie de l'être.
 - **Résultat** : 52 % des 50 principaux émetteurs financés sont alignés ou en voie d'être alignés, par rapport à l'objectif de 65 % d'ici 2030¹².



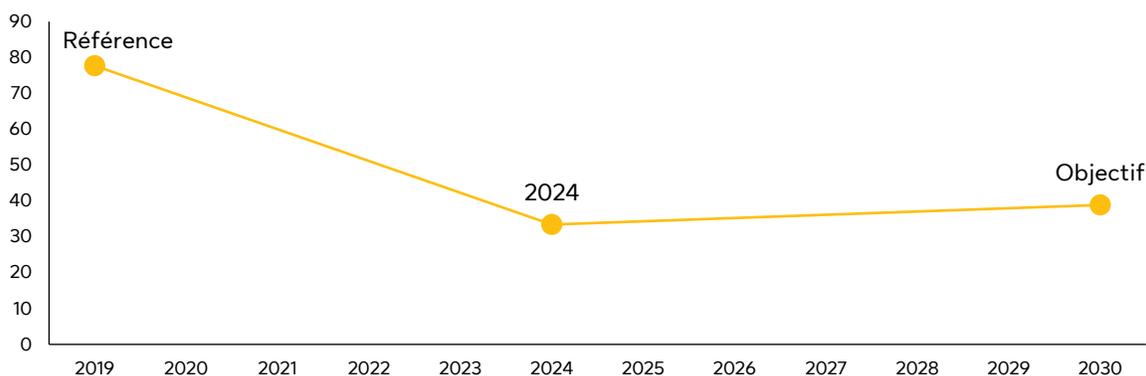
¹⁰ Les secteurs importants comprennent les services publics (électricité, services diversifiés et gaz); le pétrole, le gaz et les combustibles; l'aviation; les produits chimiques; les matériaux de construction; et le secteur minier.

¹¹ Cet objectif applique la méthode de mesure de l'alignement des actifs établie dans le cadre Net Zero Investment Framework de l'Investment Initiative, conforme à l'Accord de Paris. Cette méthode fait appel à plusieurs critères, dont les ambitions de carboneutralité, les objectifs liés au climat, la divulgation des émissions et les stratégies de décarbonisation.

¹² Données au 31 décembre 2023.

Objectif pour les actions cotées en bourse (gestion directe)

- 50 % de réduction de l'intensité carbonique d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (en émissions de carbone par rapport à la valeur investie [ECVI])¹³
 - **Valeur de référence** : 77,7 t éq. CO₂ par million de dollars investi (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 22 256 t éq. CO₂^{14,15}).
 - **Résultat** : 57 % de réduction de l'intensité carbonique en 2024 par rapport à 2019. Cette réduction est principalement attribuable à la vente de certains placements, à l'abandon de certaines stratégies de placement et à des investissements tactiques dans des occasions de secteurs sobres en carbone ayant augmenté la taille du portefeuille. Bien que nous ayons surpassé en 2024 notre objectif pour 2030 (soit une réduction de 50 % de l'intensité des émissions), nous continuons d'évaluer les variations potentielles de l'intensité des émissions au fil du temps découlant de facteurs externes comme la fluctuation des évaluations des placements sous-jacents.



Objectif pour l'immobilier commercial

- 50 % de réduction de l'intensité carbonique dans les immeubles commerciaux d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 (en t éq. CO₂ par mètre carré)¹⁶
 - **Valeur de référence** : 0,034 t éq. CO₂ par mètre carré (valeur de référence pour les émissions financées absolues : 126 000 t éq. CO₂)¹⁷
 - **Résultat** : Les résultats associés à cet objectif ne sont pas disponibles pour le moment, car nous sommes en train de rafraîchir nos processus de gestion des données sur les émissions. À l'avenir, nous continuerons d'évaluer nos pratiques de mesure ainsi que les objectifs correspondants.

¹³ L'objectif couvre les émissions des niveaux 1 et 2 des sociétés détenues. Il ne permet pas l'utilisation de compensations carbone dans le calcul de la réduction des émissions.

¹⁴ Les émissions financées sont calculées selon la deuxième édition (2022) de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données. Les valeurs sont arrondies. L'unité « t éq. CO₂ » représente les tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone.

¹⁵ La valeur de référence de 2019 pour les émissions financées liées aux actions cotées en bourse a été révisée en 2024 pour tenir compte de changements structurels apportés au portefeuille. Consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus.

¹⁶ L'objectif couvre les émissions des niveaux 1, 2 et 3 des immeubles. Il ne permet pas l'utilisation de compensations carbone dans le calcul de la réduction des émissions.

¹⁷ Les émissions financées sont calculées selon la deuxième édition (2022) de la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), partie A (émissions financées). À noter que ces chiffres ne font pas l'objet d'une vérification externe et qu'ils pourraient être rajustés dans les prochaines publications en raison de changements apportés au portefeuille de l'entreprise et d'améliorations apportées à la disponibilité, aux mesures de contrôle et à la qualité des données. Les valeurs sont arrondies. L'unité « t éq. CO₂ » représente les tonnes métriques d'équivalents dioxyde de carbone.

Mesures opérationnelles

Émissions liées à nos opérations

La Sun Life vise à réduire de 50 % les émissions de GES de ses bureaux à l'échelle mondiale d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Poursuivant notre parcours vers la carboneutralité, nous nous concentrons sur la gestion des risques de transition afin de soutenir les objectifs de durabilité de nos Clients et d'assurer notre résilience. Notre objectif actuel vient remplacer notre objectif précédent, qui consistait à réduire nos émissions opérationnelles de 50 % d'ici 2030 (par rapport à 2019); cet objectif s'appliquait non seulement aux émissions de nos bureaux du monde entier, mais aussi à celles des centres de données physiques et des déplacements d'affaires. En vigueur depuis le 31 décembre 2024, notre objectif révisé s'applique désormais aux bureaux seulement et permet en outre l'utilisation de certificats d'énergie renouvelable (CER)¹⁸.

Si nous avons modifié la portée de cet objectif, c'est en raison d'une modification de notre stratégie de résilience opérationnelle : nous avons délaissé l'approche universelle au profit d'une approche ciblée, adaptée à chaque catégorie d'émissions. Bien que les déplacements d'affaires demeurent un impératif commercial, nous évaluons nos plateformes de données et nos principes directeurs sur les déplacements pour déceler des possibilités de transport sobre en carbone. Les centres de données physiques, quant à eux, représentent historiquement une faible proportion de nos émissions opérationnelles totales. Toutefois, nous continuerons de surveiller de près leurs émissions ainsi que les avancées technologiques, parallèlement à nos besoins en matière de données. En plus de ces changements apportés à la portée de l'objectif, nous permettons maintenant l'intégration des CER dans le calcul des progrès par rapport à l'objectif, car les CER contribuent à la diminution des émissions liées à l'énergie dans l'ensemble du réseau. Consulter la section [Stratégie : opérations](#) pour de plus amples renseignements sur nos opérations. Pour en savoir plus sur nos émissions opérationnelles, y compris notre méthode de mesure, nos données et nos hypothèses, lire la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life.

Normes ou indicateurs pertinents	Émissions des bureaux à l'échelle mondiale	Objectif pour				2019 (année de référence)
		2030	2024	2023	2022	
GRI 3-3, 305-5 ODD 3.9, 8.4, 13.1, 13.3	Réduction des émissions liées aux bureaux de l'entreprise à l'échelle mondiale par rapport à l'année de référence (%)	50 %	-29 %	-7 %	-11 %	S. O.
	Émissions selon le marché provenant des bureaux de l'entreprise à l'échelle mondiale (t éq. CO₂)¹	12 811	18 098	23 742	22 767	25 622

Toutes les valeurs sont déclarées pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

¹ En 2024, 40 % de l'électricité consommée dans les bureaux de la Sun Life à l'échelle mondiale provenaient de sources renouvelables. Les émissions selon le marché tiennent compte des arrangements contractuels liés à l'achat d'électricité, y compris les énergies renouvelables sur place, les CER et les facteurs d'émissions résiduelles mixtes.

¹⁸ Pour en savoir plus sur les certificats d'énergie renouvelable et leur pertinence dans la comptabilisation des émissions, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life. Noter que les compensations carbone ne contribuent pas à la réalisation de notre objectif de réduction des émissions dans nos bureaux à l'échelle mondiale.

Énergie, eau et déchets

La Sun Life possède et loue plusieurs immeubles dans le cadre de ses opérations et de ses investissements. Elle mesure continuellement leur consommation d'énergie et d'eau et leur production de déchets, comme en témoigne le tableau de données ci-dessous. Pour en savoir plus sur les mesures liées à l'immobilier, dont la méthode de mesure, les données et les hypothèses, consulter la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) de la Sun Life.

Normes ou indicateurs pertinents	Consommation d'énergie et d'eau et production de déchets liées à l'immobilier	Bureaux à l'échelle mondiale ¹			Immeubles appartenant à la Sun Life ²		
		2024	2023	2022	2024	2023	2022
GRI 3-3, 302-1, 302-2, 302-3, 303-5 ODD 3.9, 8.4, 13.1, 13.3	Énergie³						
	Consommation totale d'énergie (éq. MWh)	98 329	101 565	99 491	524 347	509 318	521 848
	Intensité de la consommation d'énergie (éq. kWh/pi ²)	14,9	16,6	18,2	18,1	17,5	18,8
	Chauffage	23 345	27 618	27 113	257 256	242 468	266 252
	Gaz naturel	23 263	27 527	27 041	257 140	242 421	266 048
	Autres combustibles à source fixe	82	91	72	116	47	204
	Chauffage urbain et vapeur	2 715	2 769	3 719	5 542	5 866	2 144
	Eau réfrigérée	731	552	276	738	694	195
	Consommation totale d'électricité	71 538	70 626	68 383	260 811	260 290	253 257
	Électricité provenant du réseau	42 939	62 928	62 477	260 775	205 206	199 753
	Électricité de source renouvelable ⁴	28 599	7 698	5 906	36	55 084	53 504
	Eau						
	Consommation d'eau totale (m ³)	366 134	300 310	323 178	1 668 933	1 563 174	1 600 303
	Intensité de la consommation d'eau (l/pi ²)	55,5	49,1	59,1	57,5	53,8	57,8
	Déchets⁵						
Total des déchets éliminés (tonne métrique)	—	—	—	16 001	13 920	13 127	
Enfouissement	—	—	—	13 237	11 504	10 354	
Recyclage	—	—	—	2 284	2 378	2 339	
Compostage	—	—	—	479	37	434	
Incinération	—	—	—	1	1	0	

Toutes les valeurs sont déclarées pour l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Les valeurs sont arrondies.

Les résultats passés ont été rajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des cessions, de la mise à jour des facteurs d'émission et de l'amélioration des processus de collecte de données, le cas échéant. L'importante augmentation de ces résultats s'explique en partie par l'inclusion des immeubles appartenant à la compagnie et des bureaux loués ayant été obtenus lors d'acquisitions et par l'inclusion des immeubles appartenant à la compagnie qui n'étaient auparavant pas comptabilisés, faute de données.

¹ Dans le but d'éviter une comptabilisation en double, la consommation d'énergie et d'eau liée aux bureaux qui sont situés dans des immeubles appartenant à la Sun Life à l'échelle mondiale n'est comprise que dans les totaux des immeubles appartenant à la Sun Life. Lire la section 2.1 de la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus sur les bureaux et les immeubles de la Sun Life à l'échelle mondiale.

² La consommation d'énergie et d'eau est déclarée pour l'ensemble des immeubles appartenant à la Sun Life, y compris ceux pour lesquels des émissions sont déclarées au niveau 1, au niveau 2 et à la catégorie 15 du niveau 3. Lire la section 2.1 de la [Méthodologie de déclaration des émissions de GES 2024](#) pour en savoir plus.

³ Les valeurs qui concernent la consommation d'énergie sont exprimées en équivalent mégawatt heure (éq. MWh).

⁴ L'électricité de source renouvelable (éq. MWh) représente la production d'énergie sur place, les CER et les achats d'énergie verte auprès des services publics.

⁵ Les données sur les déchets sont déclarées pour 88 % des immeubles appartenant à la Sun Life.

Annexe

Index de la ligne directrice B-15 du BSIF

Annexe 2-2 : Attentes en matière de communication de l'information financière liée aux changements climatiques applicables à la Sun Life à la fin de l'exercice financier 2024

		Section du Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF	
Catégorie	Attente		
Gouvernance	a)	Décrire l'organe ou les organes de gouvernance (par exemple, conseil d'administration, comité ou autre), ou la ou les personnes responsables de la supervision des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés, notamment la fréquence des réunions, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles. Indiquer également si et de quelle manière les considérations liées aux changements climatiques sont prises en considération dans la détermination de leur rémunération.	Gouvernance > Conseil d'administration
	b)	Décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance est exercée à l'égard de ce poste ou comité.	Gouvernance > Toutes les sous-sections
Stratégie	a)	Décrire les possibilités et risques liés aux changements climatiques que l'IFF (institution financière sous réglementation fédérale) a recensés et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • la classification de chaque risque climatique dans la catégorie « risque physique » ou « risque de transition »; • le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et possibilité ne se produisent (court, moyen ou long terme); • les définitions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » que préconise l'IFF en lien avec les horizons de planification stratégiques en matière de prise de décisions. 	Gestion des risques > Hiérarchisation Gestion des risques

Stratégie	<p>b) i</p> <p>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</p> <p>Décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les effets en cours et prévus des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF; • où, dans le modèle opérationnel et la chaîne de valeur de l'IFF, les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés. <p>Stratégie et prise de décisions</p> <p>Fournir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les changements en cours et prévus au modèle d'affaires de l'IFF, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux possibilités et risques liés aux changements climatiques; • les efforts directs d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus; • les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation, en cours et prévus. 	<p>Stratégie > Secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance-santé</p> <p>Stratégie > Placements du fonds général</p> <p>Stratégie > Opérations</p>
	<p>Situation financière, performance financière et flux de trésorerie</p> <p>Décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'incidence des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur la situation financière de l'IFF, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de déclaration; • la façon dont l'IFF s'attend à ce que sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie changent à court, à moyen et à long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des possibilités et risques liés aux changements climatiques. 	Stratégie
Gestion des risques	<p>a)</p> <p>Fournir des informations sur les processus et les politiques connexes utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques. Pour répondre à cette attente en matière de communication d'informations, l'IFF doit expliquer comment elle a appliqué le principe 3 du chapitre 1 de la ligne directrice.</p> <p>b)</p> <p>Fournir des informations sur les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les possibilités liées aux changements climatiques. Indiquer notamment si, et, le cas échéant, comment, l'IFF utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des possibilités liées aux changements climatiques.</p> <p>c)</p> <p>Fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.</p>	Gestion des risques > Toutes les sous-sections

Mesures et cibles	a)	Présenter les indicateurs utilisés par l'IFF pour évaluer les possibilités et risques liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	Mesures et cibles > Mesures opérationnelles
	b) i	<p>Déclarer la quantité absolue d'émissions brutes de GES de l'IFF pour la période en séparant le champ d'application 1 du champ d'application 2 selon l'emplacement.</p> <p>Déclarer l'approche de mesure, les intrants et les hypothèses utilisées par l'IFF pour mesurer les émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que les motifs sous-jacents de ces décisions.</p> <p>Indiquer la norme d'information utilisée par l'IFF pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'IFF n'est pas la norme <i>Corporate Standard</i> (norme destinée à l'entreprise) du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable.</p>	Mesures et cibles > Émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise
	c)	<p>Déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'a établies l'IFF pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'objectif de la cible; • l'intervalle de temps auquel s'applique la cible; • la période de référence à partir de laquelle les progrès accomplis sont évalués; • toute modification qu'elle a apportée à la cible et les motifs sous-tendant les modifications apportées. <p>Fournir des informations sur l'approche utilisée par l'IFF pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis.</p> <p>Fournir des informations sur la performance de l'IFF par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance.</p> <p>Pour les cibles liées aux émissions de GES présentées (et les indicateurs correspondants, le cas échéant), fournir des informations sur les compensations des émissions de carbone brutes et nettes, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, crédit carbone, fondée sur des éléments naturels ou autre).</p>	<p>Mesures et cibles > Approche des mesures liées au climat</p> <p>Mesures et cibles > Mesures du fonds général</p> <p>Mesures et cibles > Mesures opérationnelles</p>